

PRÉAVIS NO 6/2019

**RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC RELATIF À UNE DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 52'000.00
CONCERNANT LA PARTICIPATION DES COMMUNES DE BLONAY ET DE ST-LÉGIER-LA CHIÉSAZ À LA
RÉALISATION D'UN SYSTÈME D'ORIENTATION TOURISTIQUE POUR LES PLÉIADES**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La commission ad hoc nommée par le bureau du conseil s'est réunie le jeudi 28 mars 2019 à 19 heures 00, à l'Administration communale, salle « Le Léman » de Saint-Légier-La Chiésaz.

Sont présents pour Saint-Légier-La Chiésaz : Mmes Christine Rankovic, Présidente, Patricia Sava, secrétaire rapporteuse, Joëlle Mansourian, MM. Giuseppe Singarella, Philippe Rickenbacher, Carlos Contreras et Jacques Chevaley.

Sont présents pour Blonay : Mme Cécile Vouilloz, Présidente, M. Stéphane Cardinaux, secrétaire rapporteur, Mmes Evelyne Chevallaz Belotti, Adeline Cardinaux et Anne Wegmuller, MM. Eric Boraley et Robert Duncombe. M. Roland Karlen, représentant de la COFI.

Les deux commissions délibéreront ensemble.

Les autorités des communes sont représentées par : MM. Dominique Martin, Syndic de Blonay et Thierry Georges, Municipal à Saint-Légier-La Chiésaz.

Sont présents en qualité d'intervenants : Mme Corinne Guignard et Grégoire Chappuis de Montreux-Vevey Tourisme. Ainsi que M. Stéphane Fellay, directeur de la Société spécialisée Experientiel Sàrl.

Il ressort de la présentation que sur l'ensemble de la Riviera une réflexion est en train de se mettre en place pour uniformiser la signalétique dans la région, de Cully à Villeneuve, en incluant les communes du haut, afin d'améliorer les systèmes d'informations existants qui sont « anarchiques », par un concept signalétique touristique avec des adaptations pour les zones urbaines et alpestres.

La signalétique est une mesure qui permet d'améliorer l'attractivité d'une destination et selon les spécialistes, un bon système d'orientation diminue le stress. En effet, actuellement les attentes et les besoins des touristes ont beaucoup changés. L'offre est toujours plus importante et exigeante ce qui génère des changements envers les usagers.

Le projet de signalisation a commencé l'année 2006. Notre région a un important potentiel touristique, qu'il faudrait continuer à développer en coordination avec les autres communes.

Cette première étape sera portée sur **une signalétique physique**.

Pour ce qui est de l'aspect digital, cette mesure sera proposée dans le futur. Une analyse a été faite sur les outils digitaux, qui proposent une multitude de sites différents qui sont très compliqués. En

effet, il a été constaté que l'aspect digital est utilisé par les touristes pour planifier leur destination. Une fois sur place il est de moins en moins utilisé. La priorité actuellement c'est de travailler sur place pour acquérir des nouveaux utilisateurs et de les fidéliser pour améliorer le séjour, ainsi que les éventuelles retombées économiques pour la région.

Une fois la 1^{ère} étape réalisée, un travail sera fait sur les sites web qui est prévu dans le présent préavis. Une feuille de route sur les 3 prochaines années a été proposée en fonction des résultats attendus. En effet, ce préavis comprend également un atelier participatif avec un concept final en plus de la signalétique qui va être posée.

Il est précisé que les panneaux touristiques pédestres ne vont pas être changés, étant donné qu'il s'agit d'une signalétique nationale. L'objectif est de remplacer la signalétique alternative existante aux Pléiades. Ces modifications seront définies dès que le présent préavis sera validé. La nouvelle signalétique va diriger les gens vers des points d'aboutissements et des points de parcours.

Pour ce qui est des parkings, il s'agit de point d'entrée et ceux-ci seront tous signalés aussi bien pour y accéder, que pour y revenir.

Les matériaux utilisés seront en bois. La société qui fournira ces produits à l'habitude de ce genre d'installation en partie en Suisse et en France. Elle a également fait beaucoup de destination de montage. Le fournisseur a été approché afin de savoir s'il était possible de faire un échange de bois avec le but de fabriquer la signalétique locale avec le bois de notre région. Celui-ci est d'accord d'entrer en matière. Maintenant la question se pose au niveau de l'environnement si ça vaut la peine de transporter notre bois chez le commerçant.

Il est difficile de garantir une certaine durée de vie. Mais le présent préavis prévoit une somme de CHF 2'000.00 qui sera portée au budget annuel pour l'entretien courant.

Ces panneaux sont déjà mis en place dans la région de Vevey et La Tour-de-Peilz. Il s'agit d'une signalétique urbaine avec des matériaux différents. En revanche le système d'orientation est identique et les matériaux adaptés au lieu.

Au niveau de l'orientation le principe est d'utiliser le nom des lieux dans la langue du lieu. Pour ce qui est des Totem les textes explicatifs seront en trois langues, à savoir : français, allemand et anglais. Celui-ci comportera un compartiment pour mettre des cartes pédestres.

Les communes de Blonay, Montreux et St-Légier-La Chiésaz participeront à la décision du positionnement de la signalétique. C'est un travail commun à tous les acteurs du lieu. La pose des éléments sera effectuée par les services des espaces publics et des forêts des communes de Blonay et Saint-Légier-La Chiésaz dans le cadre de leur budget courant.

La Taxe de séjour est d'accord sur le principe des trois tiers. Elle reste en attente de la demande définitive des Municipalités.

Pour ce qui est de la réserve fixée à 10 % de la valeur globale du projet, il s'agit d'un pourcentage qui correspond à ce type de réalisation. Poste qui sera déductible s'il n'y a pas d'imprévu.

Pour ce qui est du prochain préavis devant débiter en 2020 c'est les communes qui définiront si elles entendent continuer ce programme, car il s'agit d'une volonté politique. En revanche, il est

précisé que l'investissement qui a été fait au niveau du 1209 et de toutes les infrastructures qui se trouvent aux Pléiades nécessitent des mesures d'accompagnement qui sont importantes pour le développement économique de la région.

Dans le futur pour étoffer ce projet, il sera également englobé d'autres attractivités se trouvant dans nos deux communes. Pour le moment c'est la 1^{ère} partie qui paraît obligatoire.

Le MOB et les MVR ont également été impliqués dans l'analyse et les différents groupes de travail mis sur pied dans ce projet. Le restaurant des Pléiades a fait aussi l'objet d'une analyse qui montre qu'il y a des éléments à améliorer.

La question s'est posée s'il est nécessaire de faire un emprunt pour un montant de cette importance. Il a été répondu que cette somme sera englobée dans une enveloppe ce qui permettra de faire des amortissements.

Les commissions ad hoc de Saint-Légier-La Chiésaz et Blonay ont délibéré ensemble et un vœu a été émis, à savoir :

- Que le bois local soit utilisé pour la confection des Totem dans la mesure du possible.

Au vu de ce qui précède, la commission ad hoc de Saint-Légier-La Chiésaz est convaincue de l'exécution de ces travaux. Elle vous recommande à l'unanimité des membres, sous réserve de la commission des finances, d'accepter le présent préavis comme suit :

- Autoriser l'engagement d'un montant de CHF 52'000.00 à titre de participation de la commune de St-Légier-La Chiésaz pour la réalisation du projet d'orientation touristique des Pléiades ;
- Autoriser la municipalité à verser ce montant à Montreux-Vevey Tourisme qui gèrera la réalisation du projet.
- Autoriser la municipalité à avoir recours à l'emprunt si nécessaire ;
- Amortir cette dépense sur une période maximum de 10 ans.

La Présidente :

Christine Rankovic



La rapporteuse :

Patricia Sava



Saint-Légier-La Chiésaz, le 16 avril 2019